

DEPARTEMENT DU GARD



**COMMUNE DE MARTIGNARGUES
30360**

**Délibération du Conseil Municipal
N°2023_038_DE
Séance du 06 décembre 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le six du mois de décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIC, Maire.

Présents : VIC Jérôme, FABRE Stéphan, KREMER Daniel, RIEU Laury, PUTSCHER Nadège, LIMOUSIS Alain, FLEURET Gérard, VIC Nathalie, FERNANDEZ José, BROUET Sandrine.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30.11.2023.

Secrétaire de séance : FLEURET Gérard

Effectif légal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Produit des amendes de police relatives à la circulation routière – Gestion
2024 -Travaux subventionnés**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Martin DELORD, Vice-Président du Conseil Départemental du Gard délégué aux infrastructures routières, en date du 23 octobre 2023 concernant la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2024.

La commune étant éligible, elle peut y prétendre pour l'année 2024 et soumettre un dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire propose d'en faire la demande pour continuer les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des piétons sur la RD191 déjà entrepris sur cette route, en agglomération, aux abords du croisement de la Rue du 19 mars 1962.

Les travaux consisteraient en la création d'un trottoir.

Le montant du projet a été estimé à hauteur de 39 981.60 € HT (47 977.92 € TTC), suite au devis présenté par l'entreprise VIDAL, en date du 27 octobre 2023.

Monsieur le Maire propose par conséquent de demander une subvention au titre du produit des amendes de police 2024 pour ce projet.

Le rapport du Maire entendu, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DEMANDE** l'inscription de ce projet de la commune dans le programme de la répartition du produit des amendes de police pour 2024,
- **DONNE** plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rapportant au projet, en cours et à venir, y compris le devis de l'entreprise VIDAL.

La présente délibération sera transmise aux services préfectoraux concernés par ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme VIC

